



## **PROJET JUNIOR/SENIOR RH**



**Accompagnement professionnel  
des nouveaux DRH**

## Pourquoi un dispositif junior / senior RH ?

Chaque année, des élèves-directeurs (EDH) choisissent comme première affectation un poste de directeur des ressources humaines.

Ces jeunes professionnels, s'ils sont bien préparés sur le plan technique, peuvent rencontrer des difficultés liées aux conditions très spécifiques du métier de DRH et pouvant justifier les conseils ou l'appui d'un collègue plus expérimenté, notamment dans les domaines suivants :

- Positionnement à la tête de son équipe RH
- Gestion de sollicitations multiples voire contradictoires
- Instruction de dossiers complexes et sensibles
- Gestion de conflits individuels ou collectifs, de situations pouvant être anxiogènes
- Positionnement et prise de recul individuelle dans le dialogue social, etc.

## Les modalités du dispositif proposé par l'ADRHESS

1/ Tout jeune DRH volontaire se voit proposer, lors de sa prise de fonction, l'accompagnement par un senior RH

2/ L'ADRHESS procède à la désignation du DRH senior

3/ Le senior RH a, notamment, pour missions :

- de débriefer sur les situations vécues
- de le conseiller sur la conduite de certains projets RH (méthodologie, identification des acteurs...) au regard de sa propre expérience
- de l'intégrer dans son réseau de professionnels RH

Il est prévu une rencontre physique avant la prise de poste du DRH junior et des rendez-vous téléphoniques réguliers entre le DRH senior et le DRH junior

4/ La durée de l'accompagnement est fixée à un an

5/ Une convention, signée par l'ADRHESS, le DRH junior et le DRH senior, précise les conditions de mise en œuvre du dispositif

Pour toute information sur le dispositif junior/senior RH de l'ADRHESS, vous pouvez contacter :

[adrhess@ch-fondationvallee.fr](mailto:adrhess@ch-fondationvallee.fr)

